

**MOUVEMENT INTRADEPARTEMENTAL 2026  
DES ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup> DEGRE PUBLIC**

Division des Personnels et des Moyens  
Affaire suivie par Nathalie CUEREL et Pauline MARTINEZ  
[ia81-mouvement@ac-toulouse.fr](mailto:ia81-mouvement@ac-toulouse.fr)

**BONIFICATIONS PERSONNELLES ET (OU) PROFESSIONNELLES**

Ce document est **à renvoyer obligatoirement** à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Tarn DPM RH **avant le 5 mai 2026** à l'adresse email suivante : [ia81-mouvement@ac-toulouse.fr](mailto:ia81-mouvement@ac-toulouse.fr)

Nom..... Prénom.....

Affectation actuelle.....

Téléphone.....

Sollicite dans le cadre du mouvement intradépartemental 2026, une demande de bonification(s) personnelle(s) et (ou) professionnelles.

**DEMANDE DE BONIFICATIONS AU TITRE DE : *Veuillez cocher la ou les cases correspondantes***

<b>RAPPROCHEMENT DE CONJOINT</b>	
<b>AUTORITE PARENTALE CONJOINTE</b>	
<b>HANDICAP-BOE</b>	
<b>ENFANT A NAITRE</b>	
<b>PARENT ISOLE</b>	
<b>ASH-REP-ETABLISSEMENT PENITENTIERE (sans justificatifs, analyse faite par le service):</b> Les personnels à titre provisoire puis à titre définitif sur le poste depuis minimum 3 ans. Les personnels qui sont successivement à titre définitif sur plusieurs postes REP (bonification maximale prise en compte si 5 ans et +).	

**Les conditions d'obtention de ces points de bonifications sont détaillées dans la circulaire du mouvement page 9**

**Pièces justificatives à fournir :**

Rapprochement de conjoint : Contrat de travail du conjoint et photocopie du distancier (Mappy-Viamichelin...) indiquant la distance supérieure à 50km entre les deux résidences professionnelles.

Autorité parentale conjointe : Décision de justice et photocopie du distancier (Mappy-Viamichelin...) indiquant la distance supérieure à 50km entre les deux résidences.

Handicap : Joindre la copie de la carte d'invalidité ou l'attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) de la MDPH de l'enseignant, du conjoint, ou de l'enfant (pour l'enfant : en l'absence de document RQTH, joindre un certificat médical récent, explicite et détaillé, sous pli cacheté confidentiel). Voir annexe 16 pour précisions.

Parent isolé : photocopie du distancier entre la résidence administrative de l'enseignant et la résidence favorisant de meilleures conditions de vie d'un ou des enfants à une distance supérieure à 50 kms. Toutes les pièces justifiant cette situation.

**Nom et Prénom :**

**Date et Signature :**